LE SITE BESTTRADINGACADEMIES.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Le site propose d'effectuer du trading alors qu'il n'a aucun agrément de l'AMF. C'est un site de plus dans la galaxie de ce monde bizarre. Attention ! Plus de 80 % des consommateurs perdent de l'argent. Avec un site frauduleux, la perte est certaine à 100 %. Restez sur la liste blanche de l'AMF

Le site internet

Il a été créé le 06/01/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/besttradingacademies.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le site utilise comme "porte d'entrée" la plate forme financourse.com. Elle a été créée le 30/11/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/financourse.com

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 70 61 33 38

Il a fait l'objet d'une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/812558

Il s'inscrit dans une série intéressante :

verticoin.com	01 70 61 32 80
pagani	01 70 61 33 21
besttradingacademies.com	01 70 61 33 38
deutsche-fb	01 70 61 33 64

Le numéro 06 71 29 76 21
Le numéro 06 87 12 21 31
Le numéro 07 58 32 06 75

Trois de ces numéros font l'objet d'une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/812558

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Pauline HERMANY
- Mme Mélanie DUVAL

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading. Il est aussi utilisé le nom de domaine findconnect.fr

Les règlements

Le site utilise :

Un compte lituanien ayant l'IBAN LT17 3250 0851 4333 8429 ouvert au nom de la société SELATIO LIMITED

Il s'agit d'une société chypriote créée le 20/02/2024. Nous publions sa fiche d'identité :

https://companiesregistry.cy/company-details/selatio-limited-456051/

Les informations juridiques

Aucune information n'est donnée à l'exception d'une qui nous a surpris. Le site serait régi par les lois espagnoles.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.